

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 26 janvier 2009.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON - Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Marie-Claire NOEL-TONNON - Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - Bérengère AUBECQ - Jean-Luc GUILMOT - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ - Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. David FRITS, Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 5 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2008.

Mmes Troosters et de Baets émettent des remarques sur le compte-rendu de la séance susdite, remarques portant sur les débats relatifs au vote sur le budget communal (pages 4 et 5), remarques approuvées par le Conseil communal. MM. Noël-Tonnon et Lambert s'abstiennent sur le vote sur ce procès-verbal, étant absents et excusés lors de cette séance du 22 décembre 2008. Le procès-verbal de cette séance du 22 décembre 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance d'un arrêté du 18 décembre 2008 pris par le Collège provincial et relatif à l'approbation de la modification budgétaire N°1 au budget communal pour l'exercice 2008.

M. Mignon signale qu'un courrier des ministres Marcourt et Lutgen est parvenu à la Commune le 22 décembre 2008, courrier proposant la délivrance d'une subvention à la commune pour l'engagement d'un agent constatateur. Un dossier a été envoyé à cet effet à la Région wallonne le 15 janvier, la décision ministérielle sur ce dossier devant être transmise le 16 février.

M. Mignon évoque deux courriers dont copies ont été remises aux conseillers, courriers relatifs au survol de notre commune par des avions provenant de l'aéroport de Zaventem.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Zone de police « Ardennes brabançonnnes » - Budget pour l'exercice 2008 – Modification budgétaire N°1 – Avis.

Délibération

2. Zone de police « Ardennes brabançonnnes » - Compte 2005 – Avis.

Délibération

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES

3. Finances – Budget communal 2009 - Petits investissements inférieurs ou égaux à 5.500,00 EUR HTVA - Mode et conditions de passation des marchés – Approbation.

M. Lambert est d'accord sur le dossier proposé mais souhaite qu'une situation des articles budgétaires visés soit proposée tous les trimestres afin que le Conseil puisse suivre l'évolution des dépenses à ce niveau. Le Collège émet un avis favorable sur cette demande, M. Landrain indiquant qu'une information à ce propos sera établie pour les conseillers communaux pour les séances des mois d'avril, de septembre et de décembre.

Mme Aubecq demande si cette procédure implique tout de même un appel d'offres auprès de trois sociétés minimum. M. Decorte répond que le Collège essaie toujours d'obtenir dans toute procédure au moins trois offres.

Délibération

URBANISME – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

4. Demande de permis de lotir en 2 lots chemin du Grand Sart – Elargissement de domaine public à 4m de l'axe et cession gratuite à la commune de la bande de terrain correspondante.

Mme de Baets relève que la CCATM n'est pas positive par rapport aux deux dossiers présentés. M. Mertens répond que le Collège retiendra la meilleure solution préconisée et que les dossiers présentés concernent la position à adopter par rapport à l'élargissement du domaine public et non au permis de lotir.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Mailleux-Louette, Landrain, Troosters-Corbion, Gauthier, Noël-Tonnon, Miclotte, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Aubecq, Guilmot, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

M. Lambert s'abstient lors du vote sur ce point suivant l'avis émis par la CCATM.

Délibération

5. Demande de permis de lotir en 6 lots Sentier du Berger – Elargissement du domaine public à 5m de l'axe et cession gratuite à la commune de la bande de terrain correspondante.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Mailleux-Louette, Landrain, Troosters-Corbion, Gauthier, Noël-Tonnon, Miclotte, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Aubecq, Guilmot, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

M. Lambert s'abstient lors du vote sur ce point suivant l'avis émis par la CCATM.

Délibération

ENVIRONNEMENT

6. Activités agricoles - Accompagnement des agriculteurs de Chaumont-Gistoux en 2009 sur les techniques de conservation des sols dans une optique de lutte antiérosive – Approbation du cahier des charges (Proposition de convention

**« Agriculture de conservation des sols à Chaumont-Gistoux en 2009 ») –
Choix du mode de passation du marché (procédure négociée sans publicité).**

M. Mignon présente ce dossier.

« Depuis quelques années, notre commune est confrontée à des inondations contre lesquelles le Collège veut lutter. Cela va de la systématisation du curage des cours d'eau et des avaloirs (via hydro cureuse) à l'édification d'ouvrages (bassins d'orages, digues de retenue), seule ou en association avec la Province ou sous la responsabilité du MET (devenu SPW). Sans parler du nettoyage de bassins d'orage existants qui n'avait jamais été effectué.

Le Collège veut également compléter sa démarche en luttant contre le ruissellement et l'érosion hydrique des sols agricoles qui provoquent des dégâts en aval des parcelles agricoles et qui représentent aussi une perte de capital et de nutriments ainsi que des dégâts aux cultures elles-mêmes. C'est dans cet esprit que nous vous proposons aujourd'hui un projet de convention avec l'ASBL Greenotec concernant « l'agriculture et la conservation des sols à Chaumont-Gistoux en 2009 ». Greenotec existe depuis 2006. L'ASBL est soutenue financièrement par la Région wallonne (DGA) dans le cadre d'une convention tripartite entre l'administration, le monde de la recherche agronomique (UCL – Gembloux...) et les agriculteurs de l'Association (10 au départ, 140 actuellement). Greenotec est une initiative des agriculteurs pour les agriculteurs afin de vulgariser et sensibiliser aux techniques existantes pour réduire l'érosion des sols. L'ASBL collabore déjà avec 8 communes (Court-St-Etienne, Oreye, Sprimont, Nandrin,...) et le Contrat de rivière de la Senne (Nivelles – Ittre). Nous avons découvert l'existence de Greenotec lors d'un appel à différents contacts lancé par Chaumont-Gistoux à la Province du Brabant lors de la journée d'information et de sensibilisation sur les coulées de boues en 2008. Comme vous avez pu le constater à la lecture du projet de convention, Greenotec poursuit une triple démarche :

- expérimentation ;
- vulgarisation ;
- conseils personnalisés et consultance.

Elle a une approche préventive et non curative. Nous avons déjà identifié certains points noirs et parcelles à risque. Des données statistiques ont été rassemblées et une soirée d'information a été organisée pour les agriculteurs le 3 décembre. La commission environnement du Conseil communal s'est réunie sur le sujet le 19 janvier. La mission de Greenotec consiste en plus ou moins 10 jours de travail aux périodes clés : évaluation en hiver, 15 mars-15 avril, 15 août-15 septembre. Le montant maximum de cette convention est de 7.500,00 euros, somme qui a été prévue au budget 2009. Après une étude préliminaire des problèmes rencontrés sur le territoire de Chaumont-Gistoux, seront organisés :

- 3 séances d'information et d'échanges ;
- des visites en exploitation ;
- des tours de plaine.

De plus, les agriculteurs de Chaumont-Gistoux bénéficieront gratuitement des informations et des aides proposées aux adhérents de Greenotec.

Le Collège souhaite bien entendu qu'un maximum de nos agriculteurs adhèrent à ce projet et que puissent être rapidement mis en place des parcelles de démonstration pour sensibiliser les plus réticents et démontrer sur le terrain à nos concitoyens que la commune et les agriculteurs

prennent le problème à bras le corps. 5 agriculteurs de notre commune sont déjà membres de cette ASBL. »

M. Gauthier souligne que de nombreux agriculteurs n'ont pas suivi la réunion d'information du 3 décembre. M. Mignon répond qu'une quinzaine d'agriculteurs de la commune étaient présents et que le collège ne pouvait les amener de force. Les agriculteurs affiliés à Greenotec vont faire passer le message auprès des autres. De plus, le Collège n'a pas estimé raisonnable de faire trop de publicité sur ce projet avant de recevoir l'aval du Conseil communal.

M. Gauthier demande s'il n'y a pas double emploi avec une action de la Province. M. Mignon répond que Greenotec est soutenue par la Région wallonne mais qu'il n'y a pas de double emploi avec l'action provinciale. MM. Decorte et Tonnon soulignent que la Province encourage également l'action de Greenotec et que les actions entreprises sont complémentaires et ne font pas double emploi. M. Mignon ajoute qu'il participera jeudi à une réunion d'information relative au plan « pluies » et qu'il verra si d'autres possibilités dans ce cadre ne sont pas possibles. M. Lambert signale que le Collège devrait indiquer dans les invitations aux commissions qu'un invité extérieur participera aux débats.

M. Mignon signale que si l'action de Greenotec recueille un succès, le Conseil pourra statuer sur une seconde expérience avec cette ASBL. Il rappelle qu'en approuvant la convention proposée, le Conseil implique que tous les agriculteurs de la commune pourront disposer des informations de Greenotec. M. Decorte souligne qu'il existe de nombreux subsides pour les agriculteurs au niveau européen mais qu'il faut que cette information parvienne aux agriculteurs qui sont parfois timorés par rapport aux nouvelles techniques de culture, aux nouvelles technologies. Greenotec est un facilitateur à ce propos et un très bon informateur et interlocuteur. M. Mignon insiste sur le fait que chaque année 800.000 tonnes de sédiments partent dans les cours d'eau, ce qui démontre la nécessité et l'importance de travailler autrement. Autre intérêt de Greenotec, cette ASBL suit les évolutions dans ce domaine, participe à des colloques, à des échanges, travaille sur des thèses d'étudiants, se déplace à l'étranger. M. Gauthier souligne le cycle des conférences proposées et regrette que celle ayant pour thème l'érosion hydrique ait déjà eu lieu en décembre. M. Mignon répond que les sujets reviennent au gré des mois et qu'il importe surtout d'améliorer la situation sur le terrain et de tout faire pour éviter de nouvelles inondations.

Délibération

QUESTIONS - REPONSES

Aucune question n'est posée par les conseillers communaux.

SEANCE A HUIS CLOS

INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

AFFAIRES GENERALES

2. Centre culturel – Démission d'un délégué à l'AG - Remplacement.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2008.

Par 19 oui et 2 abstentions (MM. Noël-Tonnon et Lambert), le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21heures.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE